

CONCOURS DE L'INNOVATION SLA - 2018

Le Concours de l'innovation du SLA vise à soutenir des projets innovants portés par des entreprises conduisant à favoriser l'émergence de nouvelles technologies et services dans le domaine du loisir, et particulièrement dans le cadre des parcs de loisirs actifs.

4 THÉMATIQUES

- **INNOVATION DE L'ANNÉE** - *Uniquement ouvert aux fournisseurs et non aux exploitants de parcs*- Ce prix récompense le projet présentant un produit ou un procédé le plus innovant dans le domaine des parcs de loisirs actifs.

- **ASTUCE DE L'ANNÉE** - *Uniquement ouvert aux exploitants de parcs*- Ce prix récompense une idée, une astuce présentant un caractère innovant et pratique dans le domaine des PAH, sans nécessairement entrer dans la notion de « projet ». Une attention particulière sera donnée aux projets s'inscrivant dans une logique de gestion et d'exploitation de parc.

- **ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT** - *Ouvert à la fois aux fournisseurs et aux exploitants de parcs*- Ce prix récompense un projet en faveur du développement durable : économie d'énergie, gestion des déchets, achats responsables, biodiversité...

- **COMMUNICATION ET MARKETING** - *Ouvert à la fois aux fournisseurs et aux exploitants de parcs*- Ce prix valorise les actions marketing et communication des parcs de loisirs : capacité à répondre aux besoins clients, à structurer une communication originale, à s'adapter à un univers de plus en plus concurrentiel...

PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION – ÉLIGIBILITÉ

Le projet déposé doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

- Projet avec dossier complet envoyé par mail à h.barbe@sla-syndicat.org ou par courrier à SLA - 67 rue St Jacques - 75005 PARIS avant la date de clôture : **29 octobre 2018 à 12h00** ;
- Domaine couvrant une des thématiques mentionnées précédemment ;
- Une entreprise peut présenter plusieurs produits ou services. Elle devra dans ce cas remplir autant de dossiers de candidature que de produits (ou services) présentés.

CONCOURS DE L'INNOVATION

2018

PROCÉDURES DE SÉLECTION

Le jury, nommé par les organisateurs, sera composé de divers professionnels, membres du SLA. Les membres seront composés du Président du SLA, et de plusieurs adhérents spécialistes de la catégorie concernée. Une déclaration sur l'honneur de ne pas avoir de conflit d'intérêt lié à leur position de membre dans ce jury devra être signée par leur soin.

Après réception et examen des dossiers de candidature, le jury effectuera une présélection pour chaque catégorie puis sélectionnera un gagnant dans chaque catégorie lors d'une journée de délibération prévue le 5 novembre 2018 qui pourra également être l'occasion de tester les produits présentés.

Le nom des gagnants sera dévoilé publiquement et oralement lors du Congrès du SLA le 14 novembre 2018.

PRIX ET RÉCOMPENSE

Innovation de l'année :

La remise d'un trophée lors de la soirée du 14 novembre 2018, un article dans la newsletter du SLA, un article sur le site du SLA, la remise de 50 % du tarif de son stand au Congrès 2018 du SLA, l'envoi d'une communication spécifique sur la liste de diffusion interne du SLA, une interview dans une newsletter du SLA

Astuce de l'année :

Entreprise et Environnement
Communication et Marketing

La remise d'un trophée lors de la soirée du 14 novembre 2018, un article dans la newsletter du SLA, un article sur le site Internet du SLA, une interview dans une newsletter du SLA